

Elisabeth CROUZET-PAVAN (Paris-Sorbonne-UMR 8596)

Des traces invisibles : quand les sources parlent des pas et des mouvements dans la ville
(Italie, fin du Moyen Âge)

Le 1^e août 1464, Cosme de Médicis meurt et ses funérailles, à suivre ses dernières volontés, sont celle d'un simple citoyen. Jusque dans la mort, et à l'heure où se posait la question du devenir du pouvoir familial, la fiction que le premier des Médicis n'était à Florence qu'un Florentin parmi d'autres devait être préservée. Tous les signes politiques qui auraient pu brouiller l'image d'une célébration strictement familiale sont donc écartés. Mais derrière les revendications répétées de simplicité, des signaux politiques sont habilement diffusés. Quarante-cinq personnes, vêtues de deuil par les exécuteurs testamentaires, forment le cortège funéraire. Or plus de la moitié, alliés politiques, associés, clients, protégés, populaires, n'appartiennent pas à la famille Médicis. La cérémonie privée se transforme, infiltrée qu'elle est par des messages politiques¹. C'est qu'on n'enterrait pas seulement le chef d'un lignage dominant, le patron de la banque Médicis. On enterrait aussi l'homme qui, grâce aux réseaux combinés de la banque, du voisinage, des amis et du parti², avait réussi une formidable ascension jusqu'à devenir le premier citoyen de la ville, « père de la patrie » ou « parrain »³. Les lois somptuaires ne furent donc pas respectées : la veuve était vêtue d'une robe de deuil somptueuse et un quart de tonne de cire fut utilisé. Le rituel glorifiait de la sorte le triomphe d'un ordre politique nouveau, bien qu'il ait été mis en place, et qu'il continuât pour une part à s'exercer, grâce aux instruments traditionnels de la puissance des familles. Depuis le nouveau palais familial, construit par Michelozzo sur la Via Larga, et sans plus exercer

depuis la crise de 1458 ni rôle public ni office⁴, Cosme, véritable maître de la cité, roi de fait, roi sans le nom ni le statut - c'est le pape Pie II qui parle - arbitrait la guerre et la paix, réglait la loi, choisissait les magistrats⁵. Ainsi la géographie réelle des lieux de pouvoir dans Florence avait-elle été, en même temps que l'ancien régime des oligarques, transformée⁶. Dans les frontières du gonfalon des Médicis, entre le palais et l'église San Lorenzo, dans ces rues où le pouvoir des Médicis s'ancrait et où l'argent de Cosme avait créé amitiés et fidélités puisque la moitié des amis du défunt, a-t-il pu être calculé, y habitait, le cortège de deuil avançait et son parcours dessinait, hors des scénarios spatiaux des rituels officiels⁷, un des nouveaux territoires sensibles de Florence.

Avec cet épisode, l'analyse peut s'amorcer car déchiffrer les funérailles de Cosme conduit à solliciter toutes les voies d'approche que, depuis plusieurs décennies, les historiens de la ville italienne appliquent à leur terrain d'investigation. Déchiffrer les funérailles de Cosme et le parcours du cortège de deuil dans les rues de Florence revient en effet à mettre au jour un espace palimpseste, chargé de temporalités diverses et de sens associés, un peu d'un univers urbain en fabrique continuée mais qui n'en demeurait pas moins tendu de mémoire. Une comparaison peut poindre alors et cet espace palimpseste faire signe vers ces monuments, palais du contado ou de l'état territorial italien dont les façades, recouvertes par les armes des magistrats qui y siégèrent au fil des différents mandats, affichent tant de messages qu'elles en deviennent, en un premier temps, illisibles.

Sur les marques qui furent juxtaposées dans l'espace de la ville italienne et la guerre des sens qui leur est associée, le regard sera porté pour en premier lieu proposer un bilan en forme de réflexion critique et s'interroger. Depuis trois à quatre décennies, des problématiques multiples ont été inventées et testées pour étudier le « laboratoire italien »

et les marques produites par l'autorité, mais aussi par les autres instances, de Florence à Venise, de Gênes à Rome, de Vérone à Bologne, ont été scrutées. Autant de traces matérielles ou immatérielles qui ont été recensées : bâtiments et parcours, chantiers et grands rituels, trajets et territoires, espaces vécus et lieux officiels, pratiques individuelles et appropriations collectives, comportements licites et comportements de défi, marques pérennes et empreintes fugitives... Pourquoi ne pas céder, quand on a soi-même participé à cette quête historiographique aussi fébrile que féconde, au désir de jauger quelques années, ou quelques décennies plus tard, les méthodes et les résultats ? Du bilan critique peut naître en effet l'espoir du renouvellement. Il sera temps, ce rapide bilan esquissé, de proposer quelques pistes de recherche avec l'espoir de dépasser le déjà dit, avec l'ambition de surmonter les apories et d'imaginer les moyens de déceler dans des espaces urbains devenus comme trop connus ou trop lisibles, un peu d'opacité résiduelle, des marques encore cachées et donc restées irréductibles à l'analyse, un système de communication à faire surgir dans sa complexité...

« Prééminence italienne », affirme à juste titre le texte programmatique à l'origine de notre réflexion collective qui doit être menée en forme d'histoire comparative. De fait, comment ne pas reconnaître cette suprématie ? L'histoire de la ville médiévale italienne⁸ se confond avec l'accomplissement d'un processus bientôt irrésistible. Pierres et monuments, mots et images, selon une chronologie qui a été bien mise en place, et que je ne reprendrai pas ici, envahissent l'espace et résistent ensuite au temps. Ensemble, ils impriment une infinité de textes qui peuvent avoir pour supports les murs des églises ou des palais, la sinuosité des rues et le périmètre des places, les murs des maisons, les portes de l'agglomération, les campaniles ou la sommité des aqueducs⁹ ; et ainsi forgent-ils un des caractères originaux de l'histoire de la ville italienne à l'âge communal ou au

temps des « renaissances » qui est de s'exprimer par toutes ces traces associées, de se révéler comme puissance et désir de dire.

Une considération, bien banale mais à toujours répéter, suffit donc ici¹⁰. Le paysage des villes d'Italie du Nord et du Centre porte toujours aujourd'hui les empreintes bien visibles de cette histoire¹¹, des empreintes qui ont donc pour beaucoup d'entre elles résisté à la marche du temps et qui font que la ville italienne, laboratoire entre les XII^e et XV^e siècles de politiques urbaines, est aujourd'hui devenue, pour qui sait regarder, une ville conservatoire. Le champ d'observation est en conséquence immense. Autour de 1300, au temps de l'apogée démographique, l'espace de l'Italie communale compte une bonne centaine de villes de 5000 habitants et plus¹², auxquelles il faut ajouter la théorie des centres plus petits, toutes ces « quasi città », avides d'adopter dans leur structure et leur décor un peu des apparences urbaines, avant que plus tard les princes n'aillent jusqu'à élire des bourgades, et leur territoire presque vierge, pour y conduire leurs rêves urbanistiques¹³. Voilà donc un formidable foisonnement, un polycentrisme exceptionnel qui fut longtemps le moteur même de cette histoire urbaine puisqu'il était synonyme de conflits et d'émulation, de luttes, mais aussi de fécondité et d'inventivité. Voilà aussi une durée longue à examiner car il faut mener l'analyse depuis au moins la genèse de la commune et les premiers palais épiscopaux jusqu'aux interventions plus ou moins vigoureuses que menèrent les régimes successifs. C'est que les pouvoirs, maîtres de tant de villes, ont tôt conquis, faut-il le rappeler, dans l'Italie qui nous occupe une véritable autonomie politique dont une des manifestations éclatantes fut précisément leur intervention dans l'espace urbain, une intervention encore favorisée par la richesse italienne, c'est-à-dire des ressources et des moyens assez considérables¹⁴.

On ne doit jamais oublier en effet que, dans les sociétés anciennes, le message politique s'énonce souvent par la voie contournée d'une mise en représentation dans laquelle la part du symbolique est capitale. Or l'ordre de la ville est au centre de ce jeu de symbolique. De manière fondamentale, à travers le territoire urbain, et prioritairement dans ses grands espaces publics, le pouvoir entendait donc exprimer, afficher, faire vivre, ou du moins aspirait-il à le faire, son programme, ses principes, ses idéaux d'ordre et de commodité, son aspiration à l'harmonie et à la rationalité¹⁵, et nous évoquons le programme des gouvernements populaires¹⁶, à moins qu'il n'entendît s'approprier les anciens espaces civiques, les premiers sièges de gouvernement, les anciens hauts-lieux pour les transformer, les digérer, avant d'affirmer de plus larges ambitions, de faire rayonner sa magnificence et d'imposer ses propres marques, voire, pour certains des princes, leur science urbanistique, et nous évoquons cette fois les régimes seigneuriaux puis princiers¹⁷. On comprend de la sorte comment la cité fut construite et agencée par les pierres et l'idéologie. Cette histoire a par là même, infiniment aussi, multiplié les traces, écrite qu'elle est et demeure, on l'a dit, dans les documents mais aussi dans les paysages. Elle a laissé et des monuments-documents et des documents-documents dans toutes leurs possibles typologies, puisque l'écrit et le pouvoir entretiennent des rapports étroits et que le paysage documentaire dépend des formes de l'organisation politique, cela en une révélation documentaire qui, jusqu'à l'excès et dans la durée d'une séquence longue, éclaire ces pouvoirs, les villes et leurs systèmes de relations¹⁸.

Rien d'étonnant alors à ce que les travaux se soient multipliés, donnant naissance à d'innombrables études ponctuelles, à de plus rares tentatives de synthèse, sur les multiples réalisations qui furent celles des gouvernements urbains aux différents stades de l'évolution des régimes politiques italiens entre le XII^e et le XV^e siècle : remparts et

portes, palais, places et forteresses, aqueducs et fontaines, rues, ponts, hôpitaux, marchés, espaces publics et infrastructures publiques... Une définition large s'est par là même peu à peu imposée des inscriptions du pouvoir dans l'espace urbain et les historiens comme les spécialistes de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme en sont venus à considérer toutes les interventions des pouvoirs sur l'espace urbain comme chargées d'une forte signification politique¹⁹. L'étude des « marques du pouvoir » a en conséquence été, à mesure qu'elle se dotait de nouvelles ambitions, reformulée graduellement. L'objectif dès lors a été de ne plus considérer les seuls monuments et les constructions de prestige pour plutôt retenir une acception plus ample de la politique urbaine : ne plus se limiter aux seules analyses formelles et aux considérations esthétiques mais observer, dans les programmes architecturaux et urbanistiques, un ensemble de signes et de symboles informant une politique.

L'attention historiographique dans le même temps commençait à se braquer sur la coexistence, au sein de l'univers urbain, des langages symboliques et la force nouvelle dans les derniers siècles du Moyen Age des systèmes de signes émanant des pouvoirs. Comment ne pas rappeler l'apparition au commencement des années 1980 des travaux sur les rituels publics ? La fête avait jusqu'alors plutôt capté les analyses. Les rituels publics d'un coup devenaient objet d'étude, et les travaux, bientôt surabondants, répétant que ces rituels signifiaient et construisaient des rapports de pouvoir, quittaient le cadre monarchique français - mais pas seulement - qui les avait d'abord suscitées pour investir celui de la cité-Etat italienne. Florence d'abord où les conduites rituelles étaient prises comme des agents historiques puissants aptes à créer la conscience du groupe et l'identité de la communauté, Florence où le rituel était défini comme processus politique, engendrant l'ordre social et politique²⁰ ; Venise aussi, où la clef

d'interprétation choisie était autre, puisque, dans leur plasticité évolutive, les rituels publics étaient décrits comme représentant les formes de pouvoir²¹ ; Venise et son ordre cérémoniel avant bien d'autres études dont la saison n'est toujours pas achevée.

Et puis, comme il n'y a pas de pouvoir sans un répertoire de signes pour dire son identité et faire connaître sa nature et ses objectifs, en une véritable explosion, divers travaux ont, dans une étape historiographique successive, commencé à questionner ces signes, leur utilisation, leur réception autant que les lieux et les moments qui permettaient de les montrer ou de les mobiliser : inscriptions et grands programmes décoratifs, blasons, images, statues, tous ces symboles et ces textes, peints, gravés, sculptés, œuvre d'artisans inconnus ou d'artistes de renom, semés à travers la ville ou installés au plus visible de l'espace public, en une multiplication tenant progressivement de la fièvre²².

Sur les monuments et équipements publics, sur les palais, les portes et les fontaines, aux arcatures des ponts, s'inscrivant sur les pierres et le marbre, les armes des magistrats ou des inscriptions célébrant le pouvoir et son œuvre... Sur des supports prestigieux et durables ou des matériaux plus éphémères, d'autres emblèmes, d'autres symboles...

Dans chacun des centres urbains, il est aisé d'établir une typologie répétitive des espaces envahis par ces discours, de suivre au XV^e siècle la progression ici des armes d'une famille, à l'exemple de l'emblème des Médicis, quand ailleurs ce sont des symboles collectifs qui demeurent omniprésents. De même, dans les territoires soumis aux cités dominantes, à l'exemple de la Lombardie des Visconti et des Sforza, mais aussi des lointains confins de l'empire vénitien ou génois, ces marques de la domination sont imprimées comme des signes de reconnaissance et d'appropriation. Autant de systèmes de signes et l'imagination de l'historien, grâce à la lecture des travaux qui leur ont été consacrés, peut faire aisément ressurgir le jeu des couleurs et des messages: les

bannières qui partout ondulent à l’occasion des cortèges et des cérémonies sur la place ou dans la cathédrale, les insignes que l’on retrouve sur les bérets et les costumes de certains des officiers publics... Façons d’occuper l’espace, d’envahir le temps, de se montrer et de faire connaître. Façon de faire résonner, à côté d’autres langages, un langage par bien des aspects conquérant, à tout le moins prolix. Un univers urbain qu’envahissent les signes et les messages et où vit une culture des gestes et des comportements nous a été par là même restitué.

Pourquoi un tel rappel, rapide et schématique jusqu’à la caricature ? Au moins pour faire apparaître une distorsion qui n’est pas qu’historiographique entre l’Italie et le reste de l’Occident, même le plus urbanisé²³. Une citation suffit. Voilà le constat un peu amer que dresse M. Boone, au terme d’une longue et attentive étude consacrée aux pouvoirs et à leurs représentations dans les centres des Anciens Pays-Bas, avec pour horizon de comparaison les villes italiennes:

Sur le terrain de la visibilité et de l’inscription du pouvoir dans le territoire urbain, les villes de Flandre témoignent d’un parcours très différent de celui qui fut suivi par leurs homologues italiennes(...). Les autorités urbaines flamandes ont constamment cohabité avec un pouvoir central qui n’était pas si absent comme ce fut le cas pour les villes italiennes. Elles n’ont certainement pas érigé de palazzi et l’absence presque totale de pouvoirs ecclésiastiques (en premier lieu les évêques si présents dans les villes italiennes) ne les a pas poussées non plus à se démarquer de ce pouvoir concurrentiel à travers une lutte destinée à marquer l’espace urbain. Les bâtiments les plus emblématiques, hôtels de ville et beffrois, se sont parfois conçus sur une très longue période et communiquent dès lors souvent un message équivoque²⁴.

De quoi conduire le même auteur à s’interroger plus loin : « Ces quelques remarques de nature comparative doivent-elles se solder par le constat d’un échec total de la part des

villes de Flandre à incarner un pouvoir digne de ce nom et permettant une comparaison avec les villes italiennes ? ». C'est toutefois une conclusion plus nuancée qui est proposée : une culture politique particulière permettrait au moins à ce pouvoir urbain, dont les marques paraissent au XV^e siècle bien fragiles dans un territoire dominé et domestiqué par le pouvoir princier, de s'exprimer, de s'incarner.

Mais il y a une deuxième cause à ce rappel historiographique. Servis par une documentation parfois inouïe, ou au moins exceptionnelle, quelques historiens des villes italiennes ont aussi écrit l'histoire d'une autre fabrique de la ville et d'un autre système de signes, ceux que les hommes et les femmes, par leurs pas, leurs gestes, impriment dans le territoire urbain. Autrement dit, à Florence²⁵ et à Venise, ailleurs dans une bien moindre mesure, certains ont entrepris de faire l'archéologie des comportements et des pratiques, voire même dans la mesure du possible des mots. Une société, en effet, n'est pas seulement un ensemble d'hommes qui, selon des hiérarchies d'activités et d'honneurs, peuplent, animent, et, pour certains, gouvernent la ville. Toute société fonctionne sur un langage, par le truchement duquel elle façonne sa logique - ou ses logiques - identitaire. Et c'est par l'étude de ce langage, que peut être saisie la spécificité d'une culture urbaine dans ses rapports, précisément, avec les conditionnements sociaux, économiques et politiques. De la sorte, ce que j'appelle des cultures de la ville ont pu être exhumées au moins partiellement et à Venise par exemple, de la ville en morceaux à la ville recomposée, j'ai pu mettre en évidence, au gré des situations, des moments, des sexes, des niveaux de fortune et d'activité, des usages différents de l'espace urbain, des territoires et des parcours très individualisés, des villes dans la ville, une ville à l'étonnante complexité produite quotidiennement par toutes ces vies parallèles.

D’où l’observation vers laquelle tendait ce bilan critique et qui suit. Dans cette histoire, dont j’ai tenté de faire ressurgir le cheminement problématique, deux systèmes énonciatifs paraissent coexister, un premier, complexe et évolutif, dépendant du pouvoir dans ses formes et ses incarnations diverses, un deuxième, non moins complexe et évolutif, lié à la production quotidienne de l’espace par le groupe. Si nul ne conteste la nécessité qu’il y a à interroger ensemble ces deux systèmes, à isoler et différencier leurs deux discours, il n’en faut pas moins se garder de deux risques méthodologiques. Le premier surgit quand on fait dans l’analyse cohabiter, fonctionner ensemble ces deux systèmes sans s’interroger sur leur possible compétition, sans rechercher leurs possibles heurts, leurs conflits. C’est un parfait mécano qui est alors par l’historien monté, démonté, enrichi sans cesse de nouvelles pièces, sans que jamais les charnières n’exploient ou les emboîtements ne se disloquent. Un doute, bien vite lancinant, peut en conséquence surgir et conduire à poser une question : cette belle construction ne tiendrait-elle pas en fait à distance la complexité du passé? Quant au deuxième danger, il pointe plus fermement lorsque l’analyse considère les derniers siècles du Moyen Age. L’un des deux systèmes énonciatifs tend alors, on le sait, à devenir toujours plus puissant, voire assourdissant. Il peut en résulter, cette fois, le risque d’écrire une histoire aussi univoque que lisse, celle un peu téléologique d’une autorité publique, étêtant les tours des lignages nobles et normalisant les comportements, régulant les gestes et transformant les lieux, une autorité qui serait quasi parvenue à domestiquer la ville entière. Dans tous les cas, il en résulte aussi une difficulté pour qui s’essaie à rendre vie et sens aux crises et moments de friction : l’un des systèmes diffuse des informations assourdies, imprime des traces fragiles, souvent éphémères, le plus souvent masquées par les sources quand l’autre, toujours plus hégémonique, impose ses énoncés dans les documents et dans l’espace.

Il en va en somme de cet autre système de communication comme des bruits de la ville sur lesquels il nous est demandé de porter l'attention. Un paysage sonore s'impose lorsque les conseils délibèrent sur la fréquence et la durée des proclamations publiques, qu'ils enjoignent aux crieurs de faire entendre leur voix aux lieux assignés, non aux seuls jours prescrits mais de façon réitérée, ou de faire sonner la cloche publique une demi-heure ou un tiers d'heure de rang. Un paysage sonore qui, pour des séquences toujours plus longues, s'emploie à faire taire les bruits de la rue, et qui triomphe même des sonneries traditionnelles, lorsque, signe d'une véritable compétition avec elles, le silence est imposé à ces cloches des sépultures qui, en temps de peste, nous dit un texte vénitien, retentissaient à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et à tous les campaniles, créant une rumeur ininterrompue, brouillant les repères du temps du travail ou des réunions des conseils, créant un environnement un peu inquiétant parce que peu compréhensible. Ne parlons même pas des bruits de la ville du prince où les multiples instruments sonores — les descriptions des chroniques du XV^e siècle nous le disent — sont mobilisés, créant un spectaculaire environnement de musique et de sons, au profit de ce spectacle que doit être le pouvoir princier.

Dans un deuxième moment de la réflexion, je pars donc à la recherche de ces empreintes fugitives, de ces parcours et usages de l'espace qui, contre les logiques imposées et les pratiques prescrites, face aux marques ostensibles, révèlent l'existence de conduites de refus ou de contestation, voire l'existence d'un autre système de communication, capable d'encoder autrement pour le groupe, ou certains de ses acteurs, le monde quotidien.

N'allons pas croire en effet qu'il existerait dans la ville italienne, définitivement établi en majesté, un espace public, un bel espace, bien défini et protégé, chargé de signes, enfin conquis par l'autorité publique au terme d'un processus conquérant que le droit autant

que la force favorisèrent. Le bel espace bien défini et protégé, arraché par le public aux constructions et empiètements du privé, est présent bien sûr au cœur le plus ancien de l'agglomération. Il entoure le palais, la cathédrale ou l'église principale. Mais il a été dégagé aussi au profit des activités d'échanges et a pris naissance avec le port, le ou les marchés. Il s'est dilaté grâce à la construction des murailles et des portes. Il a surtout pénétré l'agglomération grâce au réseau des voies de communication. Et cet espace public, les actes qui émanent de l'autorité publique ne cessent de le nommer, de le décrire, de le tracer, de le défendre. Mais en même temps, incessamment, ses frontières sont malmenées. Oui, des périmètres sont réservés à certaines activités, oui, des enclaves sont particulièrement protégées et les comportements en ces lieux réglementés. Mais cette géographie n'est pas immuable et les transformations qu'elle connaît ne relèvent pas que de la seule toute puissante intervention de l'autorité publique. Dans la ville, la dispute des lieux ne s'arrête jamais et de même que les bourgeoissements de la construction privée toujours repartent à l'assaut de la rue, les pratiques sociales, individuelles et collectives, s'en viennent troubler le marquage des lieux et bouleverser les règles du jeu.

Il convient donc de préciser, et ce seront de premières et brèves remarques, en quoi consistaient justement ce marquage et ces règles.

Partout dans l'Italie communale, l'autorité politique s'efforça d'imposer, selon une chronologie qui est connue, avec des fortunes diverses et une coercition inégale, une réorganisation de l'espace citadin. Mais le but n'était pas que de transformer la morphologie de la ville. Les politiques urbaines émettaient en fait, il faut y insister, deux discours. Le premier, celui que mettaient en œuvre les travaux et les chantiers publics, s'employait à modifier concrètement le tissu urbain avec une ambition principale : étendre l'espace public, l'aménager, le doter d'infrastructures²⁶. Le second,

que les statuts communaux énonçaient au rythme de leurs rédactions successives, légitimait le premier en proposant des définitions successives d'une utilité publique, d'un bien commun au périmètre toujours plus extensif. En fait, et là est le point important pour notre propos, les pouvoirs communaux, en même temps qu'ils créaient un espace et le statut qui le garantissait, déterminaient les comportements à tenir dans les espaces ainsi délimités. Il y a là une liaison structurelle que l'historiographie n'a pas suffisamment restituée, sans doute parce que la succession des livres et des chapitres selon le principe d'une division thématique dans les rédactions statutaires tend à la dissimuler. Elle n'en est pas moins effective. Les voies de communication ouvertes ou améliorées, il ne suffit pas de combattre les entraves à la circulation. L'autorité tente en parallèle de contenir d'autres débordements éventuels, ceux des groupes et des individus, d'encadrer et de prescrire les pratiques et les usages de l'espace. La tentative de contrôle mise en œuvre par l'autorité publique est par là même globale.

Qu'on ne vienne donc pas avancer ici l'objection habituelle qui serait celle des difficultés d'application des textes normatifs, voire de leur non application. Ce corpus mérite d'être considéré avec attention²⁷. D'abord parce qu'en qu'en bien des cas, et Venise est l'un d'eux, la documentation permet d'observer tout à la fois la sphère normative le versant de son application. Mais surtout, pour une deuxième raison. Dans la littéralité même de leur production, au gré de l'émiettement apparent des desseins et des propos, l'incendie ou l'évacuation des ordures, le pavage des rues ou la protection des fontaines, le port des armes ou l'épouillage en public, les jeux de hasard ou la question des emblèmes et des couleurs, ces textes composent ce que je nomme un récit d'espace.

Ils décrivent une ville qui, d'abord, n'apparaît que dans certains de ses lieux stratégiques, ou dans les axes majeurs qui la relie à son *contado*. Les statuts tentent en priorité de préserver quelques secteurs centraux: la place communale et ses accès, celle du marché, les portiques, une ou deux rues principales, les abords de la cathédrale ou de l'église principale ; ils prévoient donc des châtiments renforcés pour les coupables d'infractions commises au sein de ces enclaves soigneusement identifiées²⁸. Puis le pouvoir élargit la sphère de son intervention et les statuts témoignent, dans leurs codifications successives, de cette dilatation constante, à la fois géographique et conceptuelle²⁹, de l'espace public à mesure que les normes du public se diffusent hors de ces espaces du centre sur lesquels s'exerçait une « sanctuarisation » première. Les textes montrent alors, à chacune de leurs modifications, combien gonfle l'aire de la décision communale qui finit par concerner rues et ruelles, places et placettes, tous les espaces de circulation ouverts entre les murs et les frontières de la construction privée³⁰. L'agglomération est ainsi dévoilée dans sa totalité abstraite comme dans le réseau, très concret, de ses voies et l'agencement de ses centres qu'il faut protéger car le corps urbain, toujours, est décrit comme fragile, exposé, soumis à des menaces qui s'efforceraient de défaire ce que l'autorité essaierait de construire, le propre et l'harmonieux, le beau et l'utile, l'ordre et la discipline des corps...

Ce récit d'espace n'est donc pas fallacieux. Il n'est pas davantage incantatoire puisque ce sont là les qualificatifs qui lui sont trop souvent, par facilité d'analyse, appliqués. Il n'est pas simplement chargé d'une idéologie dont il est aisé de déterminer, à l'occasion des nouvelles rédactions statutaires qui ponctuèrent, dans les villes de l'Italie communale, les mutations politiques et en particulier l'avènement des régimes populaires, les évolutions et les apports intellectuels qui la nourrissent. Il n'est pas

seulement responsable de transformations plus ou moins effectives. Son importance première tient, il faut le souligner, à son existence même. Il est en lui-même performatif. Il a le pouvoir de dire le droit, le licite et l'interdit, de définir le beau et la nuisance, le propre et la pollution, d'énoncer ce que doit être et ne pas être la ville. Là réside sa force principale et première, dans cette capacité à prescrire, à édicter des normes, à traduire une sensibilité et des préoccupations, à mettre en place un modèle, un modèle qui est celui de la ville et des comportements à y tenir. En somme, l'espace public ne fait pas qu'être greffé sur une agglomération dont il transforme la structure. Naissant, selon le principe d'une double genèse, il fixe aussi ses pratiques, il met en place ce que doivent être ses usages.

Reste bien sûr que cette logique d'énonciation pouvait rencontrer des obstacles. Voyons comment les capacités de résistance du corps social, souvent plus implicites que conscientes, pouvaient remettre en cause ce marquage au sol et inventer, en transgressant un temps les frontières et les règles, une autre ville.

Un premier exemple sera retenu, celui du jeu. A Venise comme ailleurs, le projet fut à la fin du XIII^e siècle d'installer les joueurs au cœur de l'espace public, de les éloigner d'un espace privé propice à la fraude et aux tromperies³¹. Défense fut faite de jouer dans les maisons, et devant même leurs portes³², et, au centre de l'espace civique, à San Marco, entre les deux colonnes qui se dressaient sur la Piazzetta, une enclave fut réservée aux joueurs³³. Les archives criminelles restituent le nombre des hommes qui se pressaient en ce lieu, surtout aux heures vespérales, les rixes, les jurons, les blasphèmes qui animaient ce tripot à ciel ouvert³⁴. Dans le même temps, il s'agissait de tenter de préserver de la souillure du jeu, et de la séquelle des comportements déviants qu'il entraînait, certains périmètres qu'une législation redondante individualisa. Des interdictions furent donc

votées, à intervalles réguliers, qui concernaient la loggia du marché du Rialto, les abords de la basilique San Marco, la cour ou les escaliers du palais ducal. Rien que de très banal dans ce partage des lieux institué par l'autorité publique, entre les espaces protégés et les périmètres laissés à l'activité des joueurs. On retrouve à Venise les traits généraux d'une géographie des jeux qui s'observe en bien des villes et dont il convient de souligner la longévité dans les cités d'Occident. Il n'en faut pas moins identifier quels étaient les buts de l'autorité publique lorsqu'un tel lieu de tolérance fut délimité. Au plus central du tissu urbain, entre des bornes mieux qu'ostensibles - les colonnes de la Piazzetta - les joueurs sont installés et lorsque la loggia du Rialto est plus tard ouverte à son tour aux joueurs, c'est encore un périmètre central qui est concédé. A une lutte vaine contre des joueurs acharnés, la commune préfère une tolérance sur laquelle pesait son contrôle. Un périmètre est en quelque sorte sacrifié et il est strictement borné et surveillé. Il n'empêche que ses confins sont, avec constance, violés parce que surtout les joueurs sortent de ce lieu réservé pour porter le désordre sur le reste de la place San Marco et dans ses alentours. Le désordre mais pas seulement. Un joueur de dés perd. Il se précipite, nous dit le texte du jugement, vers une image de la Vierge située à proximité, sous le portique de la taverne du Lion « pour la menacer avec un couteau ». Ne pouvant l'atteindre, il ramasse un os et le lui jette³⁵. Ou bien c'est un deuxième joueur malheureux qui attaque à coups de pierres une autre représentation de la Vierge. Le marquage des lieux est, avec ces affaires, remis en cause. Un iconoclasme s'en prend, dans une cité des hommes tendant vers l'imitation de la cité de Dieu, à ces marques du sacré qui venaient renforcer la sacralité même des espaces publics, en une contestation intolérable.

Mais la dispute des lieux pouvait prendre d'autres formes moins directement spontanées et le conflit, cette fois délibéré et revendiqué, devenir plus frontal. Ce sont ces formes

d'expression et la guerre des messages qu'elles induisent qui retiennent maintenant l'attention.

Dans les lieux les plus tôt et les mieux investis par le pouvoir, une tentative explicite de réappropriation de la part de certains acteurs sociaux pouvait en effet être conduite. Je mobilise pour le démontrer une source particulièrement diffuse dans l'espace politique italien du second XV^e siècle : le vaste corpus des satires et des pasquinades. De tels textes pamphlétaires sont attestés dans toutes les villes du Nord et du Centre : Gênes ou Forlì, Pérouse, Bologne, Ferrare, Bologne et Florence, Rome bien sûr... Rien ne sert d'énumérer les occurrences : tout prouve la large diffusion de cet usage des placards. Rappelons plutôt que ces libelles avaient des finalités très diverses et que tous ne furent pas simplement et mécaniquement dirigés contre les formes de gouvernement en place. Certains appuyaient des offensives diplomatiques internationales quand d'autres s'inséraient dans d'étroites luttes internes à la cité à moins qu'ils ne servissent, comme à Ferrare, le pouvoir du duc par la moquerie ou la critique de ses principaux conseillers. Des placards furent donc aussi produits avec l'assentiment, au moins tacite, des autorités³⁶. Poèmes, chansons satiriques, pamphlets pouvaient aussi servir les desseins du pouvoir. Ce sont, inutile de le dire, dans ces instruments de communication, les seules pratiques de défi à l'autorité que je retiens, tous ces graffitis, dessins et textes, par lesquels les conflits et les résistances se font connaître.

En 1400, on découvre au matin à Venise des inscriptions injurieuses pour la Seigneurie, inscrites au charbon sur un des murs de d'une église paroissiale. Mille livres de récompense sont prévues pour stimuler la délation mais en vain³⁷. En 1464, le coupable cette fois a été pris et le Conseil des Dix le condamne à l'amputation de la main droite pour avoir, sur deux affiches, compromis la dignité du doge et l'honneur de l'Etat³⁸. En

1492, des libelles diffamant un des principaux magistrats de Venise sont accrochés aux colonnes de la place San Marco : la prime, pour qui donnerait des indications, est portée à 6000 livres³⁹. Cinq ans plus tard, c'est aux arcades du palais ducal et de la basilique que sont fixés les placards insultants⁴⁰. En 1498, de tels libelles apparaissent une nouvelle fois sur le palais ducal, la place San Marco et au marché du Rialto⁴¹. Les simples graffitis, inscrits au hasard d'un mur pendant un vagabondage nocturne, pouvaient ressortir aux turbulences d'une jeunesse que l'appareil politique n'avait pas encore intégrée. Les placards renvoient à une contestation plus méthodique. Celui dirigé, en 1505, contre le doge Loredan unit texte et image. La Vierge et saint Marc sont représentés en même temps que le doge. Au doge Loredan sont en effet imputés les désastres de la guerre de la Ligue de Cambrai⁴². De son échec et de sa pusillanimité résulterait, selon l'affiche, l'affaiblissement de la dignité dogale et de l'autorité de la Seigneurie. De même, lorsque des libelles diffament à Vérone les mœurs des citoyens de Venise et dénoncent la vie licencieuse de ses couvents, la Seigneurie y voit une marque de sédition et comment, dans l'état territorial, des résistances à l'ordre de la Dominante s'expriment⁴³.

Ces placards sont affichés, pour la plupart, dans les espaces centraux, au marché du Rialto, mais plus souvent encore dans le périmètre de San Marco. En un même lieu, à San Marco, battaient en effet à Venise le cœur politique et le cœur religieux de la ville. Sans surprise, les libelles sont donc fixés aux piliers du palais et de la basilique et une opposition politique s'exprime qui révèle souvent les oppositions au sein des conseils et les frustrations de ceux qui, membres du Grand Conseil, ne participaient cependant pas à l'oligarchie dominante. Une contestation fonctionnait donc dans Venise en quelques occasions par le vecteur de cet affichage et elle reconnaissait, avec la puissance d'attraction de ces lieux centraux, la géographie physique et symbolique de la ville.

L'intérêt de ces formes d'expression dans un centre où l'espace et le temps urbains sont marqués par un discours public particulièrement omniprésent est grand. Nous découvrons avec elles une violence des mots qui avait pour fonction de remplacer la violence tout court, une production textuelle qui renvoyait sans doute principalement à des conflits entre dominants, mais qui avait l'intérêt d'être mise en scène, de se montrer et de chercher à persuader à San Marco. Dans un périmètre qui était né et avait été aménagé pour être le lieu métaphorique de la ville et de la République puisqu'il avait pour fonction de présenter et de représenter Venise, où les seuls signes autorisés, sur la pierre des monuments comme sur les étendards de soie rouge flottant à la cime des grands mâts, toujours renvoyaient à l'autorité politique et au saint patron de la communauté⁴⁴, là où les rituels publics prenaient place et où tournaient et retournaient ces processions faisant défiler cérémoniellement la société politique, un autre discours pouvait, pour de brèves mais subversives séquences, s'exprimer. Et, à lire les textes répressifs qui les condamnaient avec force, c'est tout l'ordre de la cité qui basculait alors comme si les quelques mots tracés sur un libelle, ou les graffitis éphémères, étaient capables de venir recouvrir tous les autres textes, de compromettre leurs messages, de les rendre inaudibles. De même, et voici d'autres vecteurs de communication, c'est bien une contestation qui s'exprimait, quand délibérément les marques du public étaient attaquées, martelées, brisées. Quelques procès évoquent ainsi des bandes⁴⁵ qui parcourent la ville à grand tapage, hurlant sous les fenêtres, arrachant des pierres au parapet d'un pont avant de les jeter dans un canal. Les conduites qu'ils dévoilent, profondément ludiques, évoquent une fête violente en même temps que sans doute, de manière plus ou moins explicite, l'opposition à un ordre socio-politique et à ses symboles. Cinq hommes sillonnent par exemple Venise, une nuit. Ils s'attaquent aux puits, retirent des pierres aux quais et aux

rues, lancent des tonneaux dans un canal, renversent une barque. Plus loin, ils s'acharnent sur une porte et bombardent de projectiles divers un esclave qui tentait de s'interposer⁴⁶. Ou bien, citons un autre procès et une condamnation à l'exil pour les coupables d'une nuit de vandalisme, qu'ils avaient passée à errer et à vandaliser, avant de commettre une agression contre un passant dans la *calle della Bissa*⁴⁷. Quant aux *Diaires* de Marino Sanudo, ils rappellent la forte amende infligée à de jeunes patriciens qui traînaient la nuit sur les quais et brisaient les gondoles amarrées. Contre les infrastructures publiques, ces ponts marqués à leur arcature par les armes des magistrats qui en savaient surveillé l'exécution, le vandalisme exerce des dégâts que les sources attestent par des indications convergentes. Or, il faut le souligner, les Conseils établissent clairement le partage entre les destructions accidentelles, et ce qu'ils nomment le « manque de soin et de regard », la « malignité », le « propos délibéré ». Une loi réprimant le vandalisme est en conséquence votée avant d'être proclamée à travers toutes les *contrade*. Tous ceux qui s'attaquent aux ponts, aux rues, aux quais, aux puits, sont menacés d'une amende de 50 livres et d'une peine d'un mois de prison⁴⁸. Puis, dans les dernières années du XV^e siècle⁴⁹, par deux fois, le problème du vandalisme est réexaminé dans les conseils, l'autorité dramatisant dans chacun de ces deux textes les dommages que ces « audacieux » font courir au corps urbain. Les actes de vandalisme sont en effet perçus comme une contestation politique. Les immondices jetées dans le grand puits de la place San Marco, face aux *Procuratie*, ne font pas tort, nous est-il dit, aux seuls pauvres qui viennent s'y approvisionner en eau mais la honte d'un tel forfait rejaillit sur la République⁵⁰. Dans ces coups portés aux réalisations qui sont considérées comme les symboles mêmes de la transformation urbaine, le pouvoir politique reconnaît une atteinte intolérable à son œuvre. Contestation de l'esthétique et de l'ordonnance urbaines, mépris de l'intérêt général, remise en cause de

la « beauté et de la commodité », les actes publics dressent l'acte d'accusation de ces pratiques perpétrées dans l'espace public car seules sont protégées et sanctuarisées les structures construites et financées par le public. Comment ne pas poser alors en hypothèse la parenté de ces faits de vandalisme avec l'iconoclasme puisque les coups sont délibérément portés à ces constructions qui, protégées avec un soin jaloux, symbolisaient, au plus profond du tissu urbain, l'œuvre du pouvoir et sa toute puissance, et en portaient la marque ?

Des modalités qui visent à mettre en œuvre des formes de réappropriation, à réinvestir le centre pour y émettre des messages concurrents. Des violences à l'encontre des réalisations symboles de l'autorité publique. Autant de pratiques qu'il est possible de mettre au jour dans les interstices de la documentation. Autant de pratiques qui nous montrent les ratés et les limites de la rhétorique du pouvoir et comment le discours de l'autorité pouvait être aussi chahuté, contesté. Tous ces messages, même intermittents, quoique rares et ténus, nous prouvent toutefois que pour puissant qu'était être le système de communication du pouvoir dans l'espace urbain, il n'étouffait pas ou n'éradiquait pas des systèmes concurrents. Le groupe, ou au moins certains de ses membres, pouvait inventer des ripostes et, dans l'espace façonné et marqué par l'instance dirigeante, réussir soudain à faire entendre sa voix, ou plutôt ses voix.

J'ai, jusqu'à présent, porté le regard vers le centre ou les centres, ces espaces où sont comme superposées les marques matérielles et immatérielles du pouvoir pour montrer les tentatives de contestation et de réoccupation. Un dernier exemple me servira à tester la pertinence du marquage des lieux cette fois à l'échelle de la cité entière, celui que l'autorité avait imposé avec le maillage des circonscriptions administratives.

Il y a là une mise en ordre qui fut, on le sait, générale à l'âge communal. Or que révèle à Venise l'analyse de centaines de dépositions testimoniales recueillies au XV^e siècle par les cours judiciaires civiles et qui toutes, parce qu'il s'agit de procès de mitoyenneté, de conflits touchant à l'indivision ou aux servitudes, nous parlent de l'intelligibilité de l'espace urbain ? D'abord, une première observation. Lorsqu'il décline son identité, le témoin n'indique pas sa *contrada* de résidence. Sa déposition en langue vulgaire, transcrite dans les cahiers de la magistrature concernée, n'en fait pas mention. Mais cette mention réapparaît, cette fois obligatoirement ajoutée aux noms et qualités du témoin, selon la pratique de tous les actes publics, dans le témoignage traduit en latin et mis en forme par le personnel de la cour. Ce hiatus systématique prouve que l'individu ne souscrivait pas spontanément à cette définition officielle de l'identité. Le même témoin, invité à décrire un itinéraire, ne nommait pas davantage les *contrade* traversées, ou sa *contrada* de destination. Mais, questionné à ce sujet, il était en revanche toujours capable de répondre sans erreur. La *contrada* n'était en fait citée que dans les dépositions qui regardaient les biens immobiliers. La trame administrative servait donc à localiser les biens mais elle perdait de sa consistance quand le sujet se situait dans l'espace. J'en déduis qu'il existait bien une distorsion effective entre la représentation publique de l'espace, le marquage en apparence indélébile du territoire urbain et la perception que les hommes du temps avaient de ce territoire. Le témoin ne se pensait pas, ne pensait pas les autres, ne pensait pas ses trajets dans l'espace de la ville en usant de ce cadre officiel. Cette géographie ne lui était pas étrangère. Elle formait une strate, plus ou moins bien constituée, de sa mémoire sans servir cependant à la localisation de ces souvenirs. Une conclusion se dégage : les frontières administratives et celles de l'expérience vécue ne se superposaient pas.

Poursuivons alors l'enquête dans ce même corpus pour tenter de découvrir quels étaient les repères actifs pour la communauté. Quels sont les lieux qui sont nommés? Comment le récit est-il mis en scène et spatialisé? En fait, peu ou pas de précisions toponymiques - une place paroissiale, quelques rares noms de rues qui paraissent connues à l'échelle de la cité entière, une église parfois – mais plus souvent un quai, un pont, plus souvent encore le nom d'une *cà*, l'un de ces grands ensembles résidentiels possédés par une famille noble. En somme, au XV^e siècle, les références spatiales de l'individu ont changé moins vite que la ville. A l'heure où ces complexes aristocratiques se disloquent, ou au moins rétrécissent, où les noms de rues deviennent plus nombreux, le Vénitien paraît ne pas enregistrer ces mutations. Un temps de délai s'observe qui montre que la parole sur la ville résiste aux évolutions du paysage urbain, qu'elle ne les accepte et ne les assimile que progressivement.

Les dépositions testimoniales nous servent ainsi à mesurer la fixité d'une mémoire spatiale, la force de l'attachement aux éléments familiers du décor, une grammaire des lieux toujours active. Il suffit en effet de lire les actes publics contemporains. Dès la seconde moitié du XIV^e siècle, ce sont les repères de l'espace public (rues, ponts, quais) qui tendent à envahir le discours et qui servent à borner et à localiser. Les mots des témoins décrivent, on le constate, une autre ville, une expérience qui s'écarte du modèle proposé par le pouvoir. Ils révèlent, contre le marquage émanant de l'autorité, des balises personnelles, une géographie ancienne le plus souvent masquée à l'historien, mais qui continuait à exister. Il faut pour l'expliquer invoquer d'une part, et c'est toute une série d'exemples qui pourrait venir attester ce phénomène, une certaine raideur des réactions collectives face à l'espace qui change, une lenteur de l'adaptation aux mutations du territoire, une sorte de fossilisation par la mémoire. Par centaines, les dépositions

testimoniales des hommes, des femmes, avec les nuances qu'induisent bien sûr le sexe et la position sociale, montrent que le groupe digère avec une chronologie qui lui est propre les changements affectant l'espace qu'il connaît et fréquente. Mais n'excluons pas pour autant l'expression, dans ces façons de vivre et de dire, si ce n'est de formes de résistance, au moins d'un registre autonome d'énonciation.

De tous ces écarts et de toutes ces autres marques, je ne poursuis pas l'énumération. Ils existent cependant, au creux des sources et viennent rendre de la densité et de la complexité à l'analyse.

On le sait, l'histoire de la ville se confond avec celle des diverses instances qui purent œuvrer pour se rendre maîtresses du territoire. Et de cette histoire, la fin est en quelque sorte connue. Lorsque les combats des rues s'apaisent et que les seules éminences qui dominent la ville sont celles des campaniles, lorsque le château du prince étend son ombre, posté qu'il est près de l'enceinte, ou qu'il s'ouvre au contraire largement vers l'espace urbain, réorientant tous les axes et toutes les gravitations, une séquence s'achèverait et, dans un espace urbain largement maîtrisé, connu avant que d'être représenté par les images et les cartes, le pouvoir diffuserait ses marques. Sans doute le texte programmatique nous invitant à la réflexion évite-t-il le terme d'Etat mais sous le masque du pouvoir n'est-ce pas l'Etat qui réapparaît, puisque ce pouvoir est doté d'une des fonctions définies comme révélatrices de l'Etat, celle de contrôler les outils culturels de communication. Or, j'ai tenté de le montrer, la guerre à travers l'espace de la ville ne cesse pas. Sans doute le pouvoir a-t-il nommé, tracé, marqué l'espace à la façon, pour le dire avec Georges Perec, de ces faiseurs de portulans « qui saturaient les côtes de noms de ports, de noms de caps, de noms de criques, jusqu'à ce que la terre finisse par ne plus être séparé de la mer que par un ruban continu de texte » ; un espace où des mots, des

signes ont été tracés... Mais à ce texte, il n'en faut pas moins continuer à associer si ce n'est un autre texte, au moins les quelques lettres qui écrivent un autre texte et qui rendent espoir au chercheur qui refuse d'être assourdi par le seul langage du pouvoir.

¹ S. T. Strocchia, *Death and Ritual in Renaissance Florence*, Baltimore, 1992, p. 180-183.

² D. Kent, *The Rise of the Medici. Faction in Florence. 1426-1434*, Oxford, 1978 ; *id.*, *Cosimo de' Medici and the Florentine Renaissance. The Patron's Oeuvre*, New Haven-Londres, 2000 ; D. Kent D.-F. W. Kent, *Neighbours and Neighbourhood in Renaissance Florence. The District of the Red Lion in the Fifteenth Century*, New-York, 1982.

³ A. Molho, *Cosimo de' Medici: Pater Patriae o Padrino?*, in *Stanford Italian Review*, 1, 1979, p. 5-33.

⁴ Si Cosme n'avait depuis cette date aucun rôle public, personne ne doutait que son pouvoir n'avait jamais été aussi grand : J. M. Najemy, *A History of Florence. 1200-1575*, Blackwell, 2008, p. 296-298

⁵ *Ibid.*, p. 298.

⁶ N. Rubinstein, *Il governo di Firenze sotto i Medici (1434-1494)*, Florence, 1971 ; I. Taddei, *Le système politique florentin au XV^e siècle*, in *Florence et la Toscane. XIV^e-XIX^e siècles. Les dynamiques d'un Etat italien*, J. Boutier-S. Landi-O. Rouchon éd., Rennes, 2004, p. 39-63 ; J. M. Najemy, *A History of Florence*, *op. cit.*

⁷ R. C. Trexler, *The Libro Cerimoniale of the Florentine Republic by Francesco Filarete*, Genève, 1978 ; *id.*, *Public Life in Renaissance Florence*, Cornell, 199 .

⁸ L'Italie qui est ici envisagée est, de l'époque communale au XV^e siècle, l'Italie du Nord et du Centre.

⁹ N. Giovè Marchioli, « L'epigrafia comunale cittadina », in *Le forme della propaganda politica nel Duecento e Trecento*, P. Cammarosano éd., Rome, 1994, p. 263-286 ; E. Crouzet-Pavan, *Enfers et Paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, 2001 (2003), p. 51 et suiv.

¹⁰ « Le touriste qui s'attarde à flâner dans les villes italiennes, émiliennes ou lombardes, ne manque jamais d'être frappé par l'importance des places qui accompagnent les grands monuments hérités de l'époque communale : cathédrales et palais publics », P. Racine, « Naissance de la place civique en Italie », in *Fortifications, portes de villes, places publiques dans le monde méditerranéen*, J. Heers éd., Paris, s. d., p. 301-322, p. 301. « L'urbanisme, c'est d'abord, dans l'opinion courante, l'aménagement des espaces publics (...) Dans ce domaine, le Moyen Age a longtemps joui d'une réputation peu flatteuse ». « Aujourd'hui encore, le paysage urbain des villes italiennes reste très fortement marqué, au nord de Rome, par l'existence de quelques grands ensembles monumentaux dont la configuration générale et même, pour la plupart des éléments qui les composent, la création sont l'œuvre des régimes communaux », J.-C. Maire Vigueur, « L'essor urbain dans l'Italie communale: aspects et modalités de la croissance », in *Europa en los umbrales de la crisis (1250-1350)*, XXI Semana de estudios medievales, Estella 94, Pampelune, 1995, p. 171-204, p. 182-183.

¹¹ E. Crouzet-Pavan, « La cité communale en quête d'elle-même : la fabrique des grands espaces publics », in *La Costruzione della civiltà comunale*, Pistoia, 2010, p. 91-130, repris dans *id.*, *Les villes vivantes, op. cit.*

¹² Pour citer l'ouvrage désormais classique de M. Ginatempo-L. Sandri, *L'Italia della città. Il popolamento urbano tra Medioevo e Rinascimento (secolo XIII-XVI)*, Florence, 1990.

¹³ Par exemple pour les entreprises de Pie II rêvant de métamorphoser, entre 1459 et 1464, son bourg natal de Corsignano, ou l'espoir qui animait Galeazzo Maria Sforza quand, dans les années 1470, il entreprit de transformer le bourg de Galliate, un bourg qui, du fait de la mort du duc, ne devint pas cité, à la différence de Vigevano : E. Crouzet-Pavan, *Renaissances italiennes. 1380-1500*, p. 119 et suiv.

¹⁴ Voir ici pour l'Italie communale : E. Crouzet-Pavan, « Entre collaboration et affrontement: le public et le privé dans les grands travaux urbains », in *Tecnologia y sociedad: Las grandes obras publicas en la Europa Medieval*, Pampelune, 1996 (XXII Semana de Estudios medievals, Estella 1995), p. 363-380, repris dans *id.*, *Les Villes vivantes, op. cit.*, et pour se focaliser sur un seul exemple, le florentin bien éclairé par R. Goldthwaite, *The Building of Renaissance Florence. An Economic and Social History*, Baltimore, 1980 et *id.*, « The Empire of Things : Consumer Demand in Renaissance Italy », in *Patronage, Art and Society in Renaissance Italy*, F. W. Kent-P. Simons éd., Oxford, 1987, p. 153-176 et *Wealth and the demand for art in Italy, 1300-1600*, Baltimore-Londres, 1993.

¹⁵ E. Crouzet-Pavan, « Pour le bien commun. A propos des politiques urbaines dans l'Italie communale », in *Pouvoir et édilité. Les grands chantiers dans l'Italie communale et seigneuriale*, E. Crouzet-Pavan éd., Rome, 2003, p. 11-40, repris dans *id.*, *Les Villes vivantes, op. cit.*

¹⁶ E. Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis, op. cit.*, p. 66 et suiv. et *id.*, *Les Villes vivantes, op. cit.*, p.

¹⁷ *Id.*, *Renaissances italiennes*, *op. cit.*, p. 123 et suiv.

¹⁸ P. Cammarosano, *Italia medievale. struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1991

¹⁹ Voir ici J.-C. Maire Vigueur, « Les inscriptions du pouvoir dans la ville : le cas de l'Italie communale » (XII^e-XIV^e siècle », in *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XVI^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, E. Crouzet-Pavan-E. Lecuppre-Desjardin, ed., Brepols, 2008, p. 207-233. Pour quelques jalons historiographiques, on pourra voir les actes du colloque organisé par ce même auteur : *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIII^e-XVI^e siècle)*, Rome, EFR, 1989 et E. Crouzet-Pavan, « Pour le bien commun », art. cit., p. 11-40.

²⁰ R. C. Trexler, *Public Life*, *op. cit.*

²¹ Voir ici E. Muir, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, 1981 avant *id.*, « Idee, riti », art. cit., p. 739-760. Sur la formation des rituels entourant le doge: M. Casini, *I gesti del Principe. La festa politica a Firenze e a Venezia in età rinascimentale*, Venise, 1996, p. 29-56; A. Tenenti, « Il potere dogale come rappresentazione », in *Stato: un'idea, una logica. Dal Comune italiano all'assolutismo francese*, Bologne, 1987, p. 193-216; E. Crouzet-Pavan, *Venise triomphante. Les horizons d'un mythe*, Paris, 1999 (2001), p. 83 et suiv. ; E. Crouzet-Pavan, « Dynamiques de langages : pour une relecture du système rituel vénitien », in *Faire corps. Le destin des rituels dans l'espace urbain. France. Italie*, EFR, G. Bertrand-I. Taddei, Rome, 2008, EFR, p. 95-115. Et pour une analyse comparée des travaux sur ces deux villes, Ph. Braunstein-Ch. Klapisch-Zuber, « Florence et Venise : les rituels publics à l'époque de la Renaissance », in *A.E.S.C.*, 1983, n°5, p. 1110-

1124 ; Ch. Klapisch-Zuber, « Rituels publics et pouvoir d'Etat », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, EFR, 1985, p.135-144 ; E. Crouzet-Pavan, « Venise-Florence : pour une histoire comparée des lieux du vivre ensemble (fin du Moyen Age) », in *La convivencia en las ciudades medievales*, Logrono, 2008, p. 203-227, repris dans *id.*, *Les Villes vivantes (Italie-XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2009

²² On trouvera, mais la matière est vraiment surabondante, une bonne part de la bibliographie utile dans E. Crouzet-Pavan, *Les villes vivantes, op. cit.*

²³ Ici celui des Anciens Pays-Bas : J. de Vries, *European Urbanization. 1500-1800*, Cambridge Mass., 1985, p. 158-161 et W. Blockmans, « Les pouvoirs publics dans des régions de haute urbanisation. 'Flandre' et 'Italie' aux XIV^e-XV^e siècles », in *Villes de Flandre et d'Italie, op. cit.*, p. 65-74.

²⁴ M. Boone, « Les pouvoirs et leurs représentations dans les villes des Anciens Pays-Bas (XIV^e-XV^e siècle) », in *Villes de Flandre et d'Italie, op. cit.*, p. 175-206, p. 203, p. 206.

²⁵ Pour Florence, on se limitera à citer les travaux de Ch. Klapisch-Zuber et en particulier *La Maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, 1990 ; pour Venise, E. Crouzet-Pavan, « Testimonianze ed esperienza dello spazio. L'esempio di Venezia alla fine del Medioevo », in *La parola all'accusato*, J.-C. Maire Vigueur-A. Paravicini Bagliani éd., Palerme, Sellerio, 1991, p. 190-212 ; « Potere politico e spazio sociale: il controllo della notte a Venezia nei secoli XIII-XV », in *La Notte*, M. Sbriccoli éd., Città di Castello, 1991, p. 46-66 ; t *id.* *Venise triomphante. Les horizons d'un mythe*, Paris, 1999 (2001 ; « La ville et ses villes possibles: sur les expériences sociales et symboliques du fait urbain (Italie du Nord et

du Centre, fin du Moyen âge) », in *Aux origines de la ville moderne*, Ecole française de Rome, 1986; *D'une ville à l'autre*, EFR, 122, J.-C. Maire Vigueur éd., 1989, p. 643-680 ; id. *Venise triomphante, op. cit.*, p. 338 et suiv..

²⁶ E. Crouzet-Pavan, « La cité communale en quête d'elle-même », art. cit., p. 11-40.

²⁷ *Città e servizi sociali nell'Italia dei secoli XII-XV*, Pistoia, 1990, et en particulier celles de D. Balestracci, « La lotta contro il fuoco (XIII-XVI secolo) », p. 417-438 et de « Il problema dello smaltimento dei rifiuti nei centri urbani dell'Italia medievale », in *Città e servizi sociali nell'Italia dei secoli XII-XV*, Pistoia, 1990, p. 439-464. Voir aussi P. Cammarosano, *Italia medievale, op. cit.*, p. 151-158

²⁸ E. Crouzet-Pavan, *'Sopra le acque salse': Espaces urbains, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Age*. (collection de l'Ecole française de Rome-Istituto storico italiano per il medioevo), Rome, 1992, 2 vol , t. 2, p. 802 et suiv.

²⁹ On citera le *Statuto del comune di Perugia del 1279*, S. Caprioli éd., Pérouse, 1996 con la collaborazione di A. Bartolo Langeli, p. 203 et suiv., p. 209, p. 211.

³⁰ Ainsi à Parme, mais on pourrait citer bien d'autres villes. Les statuts sont régulièrement modifiés entre 1255 et 1347. De texte en texte, les mêmes dispositions en matière de viabilité, d'ordonnance édilitaire, de protection des eaux, d'hygiène urbaine sont reprises, preuve probable de leurs difficultés d'application. Mais la sphère de l'intervention de l'autorité publique s'élargit aussi, les règlements d'urbanisme se précisent et s'alourdissent, une véritable administration de l'espace se met en place. *Statuta comunis Parmae anno 1255. Statuta communis Parmae ab anno 1266 ad annum 1304. Statuta comunis Parmae ab anno 1316 ad annum 1325. Statuta comunis Parmae anno 1347, Monumenta historica pertinentia ad provincias parmensem et*

placentinam, A. Ronchini éd., Parme, 4 vol., 1855-1857-1859-1860. Voir ici E. Crouzet-Pavan, « La cité communale en quête d'elle-même », art. cit., p. 91-130.

³¹ E. Crouzet-Pavan, « Quando la città si diverte: giochi e ideologia urbana », in *Gioco e giustizia nell'Italia di Comune*, G. Ortalli éd., Trévis-Rome, 1993, p. 35-48 ; L. Zdekauer énumère les villes, Florence, Plaisance, Sienne, où les joueurs professionnels, organisés sous un podestat, occupent la place publique, celles, Ferrare, Lucques, Vérone, San Gimignano, où la Commune vend à ce podestat des ribauds, la gabelle du jeu. L. Zdekauer, « Il giuoco in Italia nei secoli XIII e XIV e specialmente in Firenze », in *Archivio storico italiano*, 18, 1886, p. 20-74; 19, 1887, p. 3-22; L. Simoneschi, « Il giuoco a Pisa e nel contado nei secoli XIII e XIV », in *Studi Pisani*, Pise, 1890; E. Artifoni, « I ribaldi. Immagini e istituzioni della marginalità nel tardo medioevo piemontese », in *Piemonte medievale. Forme del potere e della società. Studi per Giovanni Tabacco*, Turin, 1985, p. 227-248 ; I. Taddei, « Gioco d'azzardo, ribaldi e baratteria nelle città della Toscana tardo-medievale (XIII-XIV secc.) », *Quaderni storici*, XCII (1996), p. 335-362.

³² Archivio di Stato di Venezia (A. S. V.), Maggior Consiglio (M. C.), Pilosus, f° 25v.

³³ Il est à noter que cet espace était aussi réservé aux exécutions capitales : E. Crouzet-Pavan, « Pratiques de stigmatisation et espaces du quotidien dans l'Italie de la Renaissance », à paraître in *The Power of Space*, Columbia University, 2010, M. Howell éd..

³⁴ L'étude de Zdekauer soulignait les liens qui unissent la répression du jeu et la lutte contre le blasphème, art. cit., p. 52, p. 69.

³⁵ A. S.V, Consiglio dei Dieici, Deliberazioni Miste, reg. 5, f° 1v, 12 juill. 1395.

³⁶ R. Villard, « La queue de l'âne. Dérision du politique et violence en Italie dans la seconde moitié du XV^e siècle, in E. Crouzet-Pavan-J. Verger éd., *La Dérision au Moyen Age. De la pratique sociale au rituel politique*, Paris, 2007, p. 205-224.

A. S.V, Consiglio dei Dieci, Deliberazioni Miste, reg. 8, f° 64v.

³⁸ *Ibid.*, reg. 16, f° 119v.

³⁹ *Ibid.*, reg. 25, f° 82r.

⁴⁰ *Ibid.*, F. 11, f° 38r.

⁴¹ *Ibid.*, reg. 27, f° 184r.

⁴² R. Finlay, *Politics in Renaissance Venice*, New Brunswick, New Jersey, 1980, p. 120-121.

⁴³ A. S.V, Consiglio dei Dieci, Deliberazioni Miste, reg. 22, f° 40v.

⁴⁴ Aucun monument ne devait donc concurrencer sur la place les marques et les signes de l'autorité vénitienne. Ainsi s'explique que la statue du condottiere Colleone ne fut pas ériger, malgré le testament de ce dernier, sur la place : E. Crouzet-Pavan, *Sopra le acque salse, op. cit.*, t. 2, p. 952-953.

⁴⁵ E. Crouzet-Pavan « Une fleur du mal? Les jeunes dans les sociétés urbaines italiennes », *Histoire des jeunes*, J.-C. Schmitt-G. Levi dir., Seuil, 1996, t. 1, p. 199-254.

⁴⁶ A. S.V, Avogaria di Comun, Raspe, reg. 18, c 113v

⁴⁷ *Ibid.*, reg. 18, c 41v-42r.

⁴⁸ A. S.V, Maggior Consiglio, Ursa, c 153v.

⁴⁹ A. S.V, Senato, Terra, reg. 11, c 42v; reg. 12, c 86v-87r.

⁵⁰ A. S.V, Quarantia Criminale, reg. 18, c 65r